Mandat (Procuration)

pour effectuer les formalités auprès du Service des Titres de Circulation

Toute démarche administrative effectuée auprès du Service des Titres de Circulation par une tierce personne doit être accompagnée de ce mandat rempli et signé, de manière lisible et sans rature, par le mandant (celui qui demande d'agir pour son compte).

Le mandat permet au mandataire de déposer le dossier du mandant et d'en assurer le suivi, mais ne lui permet pas de signer les documents en lieu et place du mandant. Le mandataire doit être maieur.

Il est valable pour l'ensemble des étapes relatives à une seule démarche (dépôt du dossier, règlement, retrait de pièces) et sa validité est de 3 mois calendaires à compter de sa signature.

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (pour le mandant et le mandataire)

MANDANT : photocopie de la pièce d'identité en cours de validité et photocopie du RCI ou de l'autorisation administrative de – de 3 mois (si + de 3 mois, joindre l'attestation du NIS (Numéro d'identification Statistique) si agissant pour le compte d'une société

MANDATAIRE: photocopie de la pièce d'identité en cours de validité ou photocopie du RCI ou de l'autorisation administrative de – de 3 mois (si + de 3 mois, joindre l'attestation du NIS (Numéro d'identification Statistique) si agissant pour le compte d'une société

JE SOUSSIGNÉ(E) (le mandant)	
☐ Monsieur ☐ Madame Nom d'usage	
Nom de naissance	Prénom
Adresse	
Agissant, le cas échéant, pour le compte de la société ci-après, en qualité de représentant légal (personne inscrite sur le RCI)	
Raison sociale	N° de RCI ou Autorisation
DONNE MANDAT À (le mandataire)	
☐ Monsieur ☐ Madame	☐ La société
Nom de naissance	Raison sociale
Nom d'usage	N° de RCI ou Autorisation
Prénom	Adresse
Adresse	
POUR EFFECTUER POUR MON COMPTE LES FORMALITES ADMINISTRATIVES LIEES A UNE DEMARCHE ET RETIRER LE DOCUMENT CORRESPONDANT POUR	
□ LE VEHICULE	
Marque (D.1)	N° de série (E)
N° d'immatriculation (A) (le cas échéant)	
☐ LE PERMIS DE CONDUIRE N° (5)	
☐ LE TITRE PROFESSIONNEL N°	
□ AUTRES	
LE MANDANT	
Le	à
Signature (en original) précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »	



Consulter la fiche de la démarche en scannant le QRCode ou cliquer <u>ici</u>

Conformément à la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives, ces informations sont exploitées par le Service des Titres de Circulation (STC) par des moyens informatiques. Pour plus d'informations sur le sujet, ou pour exercer votre droit d'accès ou de rectification, vous pouvez vous adresser à l'accueil du STC.